

PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 1^{er} mars 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2022)
M. Patrick Soucy	Vice-président (2023)
M. Simon Fortin	Secrétaire coopté (2022)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2022)
M. Maxime Turgeon	Administrateur (2023)
M. Julien Lépine	Administrateur (2022)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2022)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques
M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Carlyne Larouche	Directrice, Direction de la Planification du transport et de la conception routière
M. Sergio Miguel Marquès da Costa	Ingénieur, coordonnateur des corridors scolaires
M. Sergiy Kosov	Ingénieur, chef d'équipe à la conception routière
M. Serge Bêty	Technicien en transport
M. Éric Gallant	Technicien en génie civil
M ^{me} Pauline Guyomard	Conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
M. Jean-François Martel Castonguay	Chef d'équipe, mobilité durable
M. Ghislain Breton	Chef d'équipe, développement et aménagement
M. Martin Gignac	Technicien en génie civil
M ^{me} Karine Hudon	Architecte paysagiste
M. Ghislain Auclair	Ingénieur, Service de l'ingénierie
M ^{me} Joëlle Godbout	Conseillère, Bureau d'information chantier
M. François Légaré	Ingénieur, directeur, Section foresterie urbaine
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 42 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
22-01-03	Séance d'information et d'échanges concernant le projet de corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement et le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeois	19 h 05
22-01-04	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} février 2022	20 h 00
22-01-05	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 05
22-01-06	Période de questions et commentaires du public	20 h 20
22-01-07	Suivi des dossiers et projets en cours	20 h 30
	➤ Préparation de l'assemblée et adoption du rapport annuel	
	➤ Table de concertation vélo	
	➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement	
	➤ Suivi corridor scolaire de l'avenue de Vimy	
	➤ Retour sur les rencontres et formations	
22-01-08	Trésorerie	21 h 10
22-01-09	Information et correspondance	21 h 15
22-01-10	Adoption du procès-verbal du 8 février 2022	21 h 20
22-01-11	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-01-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, le président M. Bertrand Gemme ouvre la réunion à 19 h. Après l'adoption de l'ordre du jour, il cède la parole à M^{me} Lagier pour diriger la séance d'information et d'échanges.

22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-01-03 Séance d'information et d'échanges concernant le [projet de corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement et le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeois](#)

Présentation du projet

M^{me} Lagier souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle rappelle qu'un papillon a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier et que des invitations ont été adressées par courriel à la liste des abonnés du conseil de quartier, à l'école internationale Saint-Sacrement, à l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement ainsi qu'aux usagers du Centre des Loisirs Saint-Sacrement.

Elle précise que la présentation sur le corridor scolaire et le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeois faite par les professionnels de la Ville sera suivie d'une période de questions et d'échanges.

M^{me} Vallières-Roland, conseillère du district, fait une brève introduction. Le projet répond à plusieurs besoins et préoccupations exprimés par la population du quartier, notamment en termes d'embellissement, de verdissement et surtout de sécurité pour les enfants et les familles qui fréquentent l'école internationale Saint-Sacrement et le parc Saint-Sacrement. Le projet comprend deux volets distincts, corridor scolaire et réaménagement routier, qui ont fait l'objet d'efforts concertés de la part des équipes responsables de la Ville afin d'en assurer la cohérence et de minimiser les impacts. La séance d'information et d'échanges de ce soir a pour objectifs de recevoir les commentaires des citoyens et de répondre à leurs questions. Elle ne doute pas que le projet aura des retombées très positives pour le quartier.

M^{me} Larouche remercie le conseil de quartier de son accueil. Elle rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) de la Ville de Québec et que 115 corridors scolaires seront revus, corrigés et



aménagés au cours de cette période, dont celui de l'école internationale Saint-Sacrement. Celui de l'Institut Saint-Joseph est en cours de réalisation et ceux de l'école Holland et du Collège Stanislas entre 2022 et 2024. La Stratégie vise également à aménager, réaménager et sécuriser plusieurs trottoirs et traverses

piétonnes, dont ceux et celles de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

M. Marquès da Costa enchaîne en mentionnant plusieurs interventions réalisées en amont des corridors scolaires proprement dits dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou : sondage auprès de 2 049 parents et 15 écoles primaires, analyses de la situation (bassin d'écoliers, géométrie des rues), et prise de connaissance des requêtes et commentaires de la part des conseils de quartier et des citoyens (mémoires, résolutions, etc.). Le sondage a fait ressortir que la vitesse excessive et le comportement inapproprié des automobilistes sont des enjeux majeurs de sécurité autour des écoles.

Outre ces enjeux, on rapporte autour de l'école internationale Saint-Sacrement, des enjeux de traverses piétonnes non sécuritaires, de stationnement limitant la visibilité, de déneigement limitant la mobilité en plus du non-respect de la signalisation par les automobilistes. On note également la présence de trois sites accidentogènes sur le chemin Sainte-Foy, aux intersections de la rue Eymard, de l'avenue Marguerite-Bourgeois et de l'avenue Holland.

Les aménagements proposés pour les corridors scolaires portent généralement sur des aspects physiques (trottoirs, saillies, débarcadères, etc.), le marquage au sol de traverses piétonnes et l'ajout de signalisation statique ou dynamique pour souligner les traverses et les limitations de vitesse.

M. Kosov poursuit avec le concept d'aménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Pour augmenter la sécurité du corridor scolaire, on prévoit l'élargissement des trottoirs (de 1,6 à 2,0 m), l'ajout de saillies à toutes les intersections, le marquage des traverses piétonnes et l'ajout de 4 panneaux clignotants pour signaler les traverses aux abords de l'école.

Outre ces travaux, le concept prévoit un rétrécissement de la chaussée (de 14 à 11 m), un élargissement des banquettes de verdissement (de 0,7 à 2,0 m minimum) de même que l'ajout de mobilier urbain, de bacs de plantation et d'environ 70 nouveaux arbres.

L'avenue conserve une voie par direction. Le stationnement demeure permis des deux côtés de la rue, mais 20 cases de stationnement sont retirées aux intersections au profit des saillies de trottoir.

Le rétrécissement de la chaussée et les saillies de trottoir constituent des mesures d'apaisement de la circulation. Le retrait de cases de stationnement améliore la visibilité aux intersections. Les saillies de trottoir diminuent l'espace à parcourir pour traverser la rue. Les trottoirs en bordure de la rue facilitent le déneigement et améliorent la mobilité hivernale. Les banquettes en parterre favorisent le développement des plantations. Les plaques podotactiles aux intersections contribuent à l'accessibilité universelle.

M. Marquès termine la présentation en mentionnant les prochaines étapes du projet. Après la préparation des plans et devis et une nouvelle rencontre avec les citoyens, les travaux devraient commencer en juillet du côté nord pour se poursuivre en septembre du côté sud du chemin Sainte-Foy. Une équipe d'agents mobiles sera disponible sur le chantier pour répondre aux questions.

Prochaines étapes

Étape	Date
Préparation des plans et des devis	De mars à mai 2022
Travaux préliminaires : utilités publiques (Bell, Hydro-Québec, etc.)	Printemps 2022
Retour et suivi auprès des citoyens (si besoin)	Mai-juin 2022
Distribution des dépliants d'information	Une semaine avant le début des travaux
Travaux de construction ou de réfection Phase 1 : boulevard de l'entente à chemin Sainte-Foy	Juillet-août 2022
Travaux de construction ou de réfection Phase 2 : chemin Sainte-Foy à de Callières	Septembre-octobre 2022

La présentation du projet Marguerite-Bourgeoys est disponible en ligne, en formats [pdf](#) et [vidéo](#).

Période d'échanges

M^{me} Lagier précise les règles d'intervention pour la période d'échanges. Des membres du conseil d'administration du conseil de quartier, de l'Association des gens d'affaires du quartier de Saint-Sacrement, du conseil d'établissement de l'école internationale Saint-Sacrement, de l'Association de parents du Collège Stanislas de même des professionnels citoyens, brigadiers scolaires, parents d'enfants, résidents du quartier et citoyens expriment tour à tour leurs commentaires. Ces commentaires (C.) et les

réponses des professionnels de la Ville (V.) sont regroupés par thèmes ci-après. M^{me} Lagier précise que la marge de manœuvre des citoyens réside dans les espaces nouvellement créés et non dans la géométrie du réaménagement proposé. Elle ajoute que le projet n'a pas fait l'objet de consultation en amont parce que, justement, la géométrie ne le permettait pas.

En conclusion, M^{me} Catherine Vallières-Roland remercie tous les gens qui ont participé à la séance d'information. Elle remercie également les professionnels de la Ville qui ont été nombreux à unir leurs efforts dans le projet de corridor scolaire et de réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

Commentaires et réponses

Vélo – C. L'axe de l'avenue Marguerite-Bourgeoys est utilisé pour le vélo, mais aucun aménagement cyclable comme tel n'est prévu dans le plan préliminaire.

V. Le concept d'aménagement du projet est de type vélo-boulevard. La vitesse des automobiles est suffisamment ralentie pour permettre la cohabitation vélo auto sans qu'aucun aménagement dédié ne soit requis.

C. L'axe est crucial pour les déplacements à vélo particulièrement pour les enfants qui sont nombreux à se rendre à l'école et au parc Saint-Sacrement sans nécessairement être accompagnés de leurs parents. Le lien cyclable de la portion sud de l'avenue Marguerite-Bourgeoys relie déjà le boulevard Laurier au corridor Père-Marquette en passant par la rue de Callières. Il paraissait opportun de prolonger ce lien sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys jusqu'au boulevard de l'Entente comme le mentionnait le conseil de quartier dans son [Mémoire sur la mobilité active dans le quartier de Saint-Sacrement](#) déposé en mars dernier à la Ville.

Les saillies de trottoir sont un excellent moyen pour apaiser la circulation automobile, mais c'est l'enfer pour les cyclistes et pire encore pour les enfants qui se retrouveront enclavés dans une rue encore plus étroite entre des voitures en mouvement, les saillies de trottoir et les véhicules stationnés, avec les risques d'emportierage que cela comporte. La circulation à vélo sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, qui représente un corridor scolaire pour de très jeunes enfants sur toute sa longueur, ne peut être comparée à celle de l'avenue Raymond-Casgrain ou celle de l'avenue Père-Marquette. Ces dernières sont des rues beaucoup plus tranquilles, notamment en raison des îlots centraux qui dévient le transit routier, ce qui n'existe pas sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

On peut penser que les enfants et leurs parents circuleront à vélo sur le trottoir. Ce n'est pas la solution idéale, mais elle répond à un besoin de sécurité. Une solution plus conviviale de cohabitation vélo-piéton serait préférable.

V. Les représentants du conseil de quartier sont invités à rassembler l'ensemble de leurs commentaires sur le sujet et à les transmettre par écrit à l'équipe de projet en passant par M^{me} Lagier.

Déplacement pendant les travaux – C. Quel sera l'impact des travaux sur la circulation routière et l'accès aux commerces ?

V. La portion de l'avenue Marguerite-Bourgeoys située au nord du chemin Sainte-Foy devrait être fermée au début des travaux, après la fin des classes, jusqu'au mois d'août. La portion au sud du chemin Sainte-Foy devrait être fermée vers le mois d'août ou septembre jusqu'à la fin des travaux en octobre. Le chemin Sainte-Foy comme tel ne devrait pas être fermé pendant les travaux. Les stationnements privés devraient demeurer accessibles, sauf lors du coulage de béton devant les stationnements. Les piétons et les cyclistes devraient pouvoir circuler de façon sécuritaire du côté opposé aux travaux qui seront effectués en alternance sur les deux côtés de la rue.

Comparativement aux travaux d'infrastructures profondes réalisés l'année dernière entre la rue de Callières et le boulevard René-Lévesque, ceux du projet (asphaltage et trottoirs) se feront beaucoup plus en surface de sorte que la circulation locale pourra être mieux gérée.

Les questions spécifiques des commerçants ou des citoyens à propos des travaux pourront être acheminées par courriel à M^{me} Lagier qui les transmettra au bureau d'information du chantier.

Saillies de trottoir – C. Quelle sera la taille des saillies de trottoir comparativement à celles déjà existantes à l'intersection de la rue Frontenac qui sont pratiquement inutiles ?

V. Les saillies prévues seront plus accentuées et auront un effet plus contraignant sur les automobilistes. Elles permettront également un meilleur déneigement des trottoirs aux intersections.

Traverses piétonnes – C. Les plans indiquent qu'il y aura du marquage au sol de traverses piétonnes à l'intersection du chemin Sainte-Foy. Est-ce qu'il y en aura ailleurs ?

V. Elles ne figurent pas sur le plan préliminaire, mais il y en aura sur tout le corridor scolaire de l'école. L'ensemble des traverses piétonnes de la Ville seront analysées et sécurisées dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière de la Ville d'ici 2024. Outre le marquage au sol, d'autres mesures de sécurité peuvent s'ajouter, comme les 4 panneaux clignotants prévus sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys et la rue Eymard.

Banquettes – C. Les banquettes sont une composante historique très caractéristique de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, un héritage de la Montcalm Land Company. De par leur position en bordure de rue, elles contribuent à lutter contre les îlots de chaleur et à sécuriser les piétons en particulier les enfants sur le corridor scolaire de l'avenue.

V. Le concept d'aménagement qui modifie la position des banquettes pour les placer derrière les trottoirs se justifie de deux manières. D'une part, l'entretien hivernal des trottoirs est plus facile lorsqu'ils ne sont pas enclavés. D'autre part, les volumes de sol sont plus importants lorsque les banquettes sont placées en parterre. Les arbres atteignent un déploiement beaucoup plus important que lorsqu'ils sont enclavés ce qui contribue encore davantage à lutter contre les îlots de chaleur.

Concernant les arbres qui ont été plantés l'année dernière par la Ville, ils seront relocalisés, sauf ceux qui ont été trop endommagés par le vandalisme.

Mobilier urbain – C. Des supports à vélo et des bancs seront appréciés. L'éclairage pourrait être bonifié. L'intersection sud-est du chemin Sainte-Foy pourrait faire l'objet d'un aménagement particulier.

V. Un effort va être fait pour la mise à niveau de l'éclairage, mais aucune précision ne peut être apportée à ce stade-ci. Les plans qui ont été fournis dans l'appel d'offres publié sur le [Service électronique d'appel d'offres](#) (SEAO) ne sont pas définitifs. M. Turgeon est invité à faire part des préoccupations du conseil de quartier par écrit à l'équipe de projet. Le mobilier urbain pourra faire l'objet d'échanges lors de la rencontre de suivi prévue en mai ou en juin prochain

Retrait de cases de stationnement – Aucun commentaire n'est formulé au sujet du retrait de 20 cases de stationnement sur rue.

Dalles podotactiles – C. Les dalles qui sont en arc de cercle sur le plan préliminaire devraient être séparées en deux pour être en lien avec les trottoirs et mieux indiquer la direction des traverses piétonnes. Il s'agirait d'une bonne pratique en matière d'aménagement et d'accessibilité.

V. Le point sera soumis à l'équipe d'accessibilité universelle.

Intersection de la rue de Callières – C. L'îlot qui contribue au ralentissement de la circulation et au passage sécurisé des cyclistes à la hauteur de la rue de Callières sera-t-il modifié par les travaux ?

V. L'îlot n'est pas impacté par le projet. Il est conservé tel quel.

Intersection du chemin Sainte-Foy – C. L'interdiction de tourner à gauche sur l'avenue Marguerite-Bourgeois en provenance de l'ouest du chemin Sainte-Foy n'est pas souvent respectée. L'attente pour le feu piéton à l'intersection est beaucoup trop longue et en hiver, les trottoirs sont mal déneigés.

V. Le citoyen qui est brigadier scolaire est invité à informer son chef d'équipe des infractions qu'il observe. Les citoyens peuvent le faire au 311. Quant à l'application de la réglementation, le point sera soumis à l'équipe de sécurité routière du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

Intersection de la rue Frontenac – C. Malgré les saillies de trottoir, les panneaux de signalisation et le marquage au sol, la traverse piétonne à l'intersection de la rue Frontenac n'est pas souvent respectée alors que de nombreux enfants l'utilisent. Un panneau d'arrêt forcerait les véhicules à s'arrêter à l'intersection et ainsi, à respecter la traverse piétonne.

V. Cette solution ne peut être retenue parce que l'intersection est située trop près du feu de circulation du chemin Sainte-Foy. Le panneau d'arrêt pourrait créer un faux sentiment de sécurité et inciter le piéton à s'engager sur la rue alors que l'automobiliste pourrait ne pas être en mesure de s'arrêter parce qu'il n'aura pas eu le temps de voir le panneau ou qu'il aura accéléré pour passer le feu au vert. Un panneau clignotant indiquant la traverse sera ajouté. La Ville poursuivra également sa campagne de sensibilisation au respect des

traverses piétonnes. La situation pourra être réévaluée après l'application de ces mesures.

Intersection du boulevard de l'Entente – C. Les travaux à l'intersection du boulevard de l'Entente en juillet et août pourraient avoir un impact sur la fréquentation du parc Saint-Sacrement, en particulier pendant le va-et-vient du camp d'été.

V. Le calendrier des travaux n'est pas encore définitif. Le point est noté. Il concerne principalement le Centre des Loisirs Saint-Sacrement.

Rue Eymard – C. Des mesures d'apaisement de la circulation et de respect de la signalisation seraient également requises sur la rue Eymard où il est à craindre que le transit routier soit augmenté en raison du réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Cela aura un impact sur la sécurité du lien cyclable et sur la mobilité active qui s'exerce en direction du parc Bellevue et du Collège Stanislas.

V. Le besoin est noté. Concernant l'utilisation des dos d'âne comme mesure d'apaisement, la Ville n'y est pas favorable en raison des impacts sur les véhicules de sécurité publique. Un projet pilote sera mené cet été pour en mesurer les enjeux techniques. Il existe d'autres mesures d'apaisement comme les intersections surélevées. Elles ressemblent au dos d'âne, mais elles sont plus étendues et donc moins problématiques.

Chemin Sainte-Foy et avenue de Vimy – C. Les corridors scolaires du chemin Sainte-Foy et de l'avenue de Vimy ne sont pas mentionnés. Des aménagements y sont-ils prévus ?

V. Ils seront considérés dans une autre phase d'aménagement des corridors scolaires distincte de celle du projet Marguerite-Bourgeoys.

Ruelles entre l'école et le parc Saint-Sacrement – C. Les ruelles qui forment deux axes de circulation de part et d'autre de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, entre le boulevard de l'Entente et la rue Frontenac, n'auraient-elles pas pu être utilisées comme corridor de mobilité active pour rejoindre l'école internationale Saint-Sacrement ou le parc Saint-Sacrement ?

V. L'intérêt pour la mobilité active porte actuellement sur les axes majeurs comme l'avenue Marguerite-Bourgeoys, mais il n'est pas exclu d'envisager d'autres solutions. La Ville met en marche dès demain un [programme de subvention pour le verdissement ou la déminéralisation des ruelles](#) privées et publiques partout sur son territoire. Les ruelles municipales seront pour leur part considérées dans le [plan de transition et d'action climatique](#) de la Ville.

Matériaux verts – C. L'usage de matériaux verts comme l'asphalte poreux ou le béton vert est-il inclus dans le projet?

V. Non, pas dans le projet comme tel, mais la décarbonisation fait partie des actions qui seront entreprises par la Ville dans son [plan de transition et d'action climatique](#).

Consultation – C. La présidente du conseil d'établissement de l'école internationale Saint-Sacrement déplore qu'il n'y ait pas eu de consultation en amont des parents de l'établissement sur le projet.

V. Des questions de délais ont restreint la consultation en amont. La situation devrait être corrigée.

Corridor ou cheminement scolaire – C. Les deux termes ont-ils la même signification?

V. Le terme exact est corridor scolaire. L'expression cheminement scolaire relève du jargon technique.

Documents de référence

[Plan directeur, Quartier Saint-Sacrement, 2^e partie](#); août 2001

[Plan de déplacement – École internationale Saint-Sacrement](#), janvier 2015

[Plan local de mobilité durable, quartier Saint-Sacrement](#), octobre 2016

[Mémoire sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#), janvier 2020

[Mobilité et sécurité dans le quartier, compilation 2015-2020](#), janvier 2021

[Mobilité active dans le quartier de Saint-Sacrement](#), mars 2021

22-01-04 Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Élisabeth Farinacci, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Fortin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2022.

22-01-05 Période de la conseillère municipale

M^{me} Catherine Vallières-Roland mentionne que la Ville a entamé la semaine dernière une période de consultations intensives sur le projet de tramway. Les premières rencontres portent sur l'insertion du tramway dans le secteur de l'avenue Cartier. Le 23 février, le bureau de projet rencontrait les conseils d'administration des conseils de quartier de Montcalm et de Saint-Jean-Baptiste. Les 2, 3, et 4 mars, ce sera au tour des commerçants, des résidents et des travailleurs de s'exprimer sur le sujet. Actuellement, on compte 500 inscriptions pour la rencontre du 3 mars seulement. Une consultation écrite en ligne aura également cours du 4 au 25 mars. L'inscription ou la consultation peuvent se faire sur le [site du projet de tramway](#).

Une consultation aura lieu pour le quartier de Saint-Sacrement, mais la date n'est pas encore déterminée. Outre ces rencontres publiques, des rencontres de secteur sur des thématiques particulières pourront avoir lieu. Des informations seront diffusées au fur et à mesure à la radio ainsi que sur la [page Facebook du maire](#) et sur [celle du tramway](#).

Un [comité plénier est prévu le 15 mars](#) sur le sujet du tramway. Le comité plénier du 2 mars portera sur les interventions de la police.

Concernant les 100 premiers jours de l'administration municipale, M^{me} Vallières-Roland mentionne plus particulièrement deux projets qui vont de l'avant soit l'abolition des frais de retard à la bibliothèque de Québec qui redonne l'accès aux services de l'établissement à plusieurs usagers qui en étaient privés, et le [Sommet des aînés](#) qui se tiendra en avril prochain. Les aînés sont invités à faire part de leurs préoccupations d'ici le 4 mars.

Finalement, dans le cadre de l'événement [Une Ville Un Livre](#), la Ville a retenu le livre de M^{me} Valérie Boivin, Rien de sérieux. Des entretiens et des activités se dérouleront à différents endroits.

22-01-06 Période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

22-01-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Préparation de l'assemblée et adoption du rapport annuel**

Le rapport annuel et les états financiers dressés par M^{me} Séguin ont été transmis à tous les membres et sont adoptés. Des modifications mineures pourront encore être apportées au document en contactant M. Gemme.

RÉSOLUTION 22-CA-08

Concernant l'adoption du rapport annuel et des états financiers 2022

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du quartier de Saint-Sacrement adopte le rapport annuel et les états financiers 2022. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Pour les élections qui ont lieu lors de l'assemblée générale, il est possible de poser sa candidature et d'appuyer la candidature de son choix en utilisant le formulaire [en ligne](#). Dix appuis sont toujours requis. M^{me} Lagier s'occupera de faire l'état des candidatures et des appuis avant la tenue l'assemblée générale.

Trois postes sont en nomination pour les femmes et deux le sont pour les hommes. Les trois postes cooptés pourront être pourvus lors des prochaines assemblées du conseil d'administration.

Comme le déconfinement se fait progressivement et que la Ville n'est pas en mesure de déployer le mode hybride pour le scrutin, il est préférable que l'assemblée générale ait lieu en mode virtuel. La situation sera réévaluée pour les prochaines assemblées ordinaires du conseil.

RÉSOLUTION 22-03-09

Concernant le lieu de l'assemblée annuelle 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier tiene l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022 en mode virtuel.

➤ **Table de concertation vélo**

Aucun point n'est à rapporter concernant la table de concertation. On revient toutefois sur le sujet du vélo sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

M. Gemme mentionne que le lien cyclable souhaité pourrait ressembler à celui de la 3^e avenue dans le quartier de Limoilou. M. Fortin fait toutefois remarquer que la géométrie du projet Marguerite-Bourgeoys n'est pas flexible et donc, qu'il ne serait pas possible de réserver un mètre de

chaque côté de la rue pour établir un tel lien cyclable. Il faudrait davantage envisager une solution de cohabitation vélo-piéton sur le trottoir.

Des membres estiment que le conseil de quartier aurait dû être consulté en amont du projet. M^{me} Vallières-Roland rappelle que la réflexion sur l'aménagement de l'avenue est en cours depuis longtemps à la Ville et que les documents produits par l'organisation des parents de l'école Saint-Sacrement et par le conseil de quartier ont été pris en compte. Il y a encore de la place pour l'amélioration. Elle va faire le suivi auprès des équipes de la Ville.

M. Lépine déplore que la Ville n'ait pas donné de rétroaction à propos de cette documentation et qu'il n'y ait pas eu de mise à jour auprès du conseil de quartier. Le projet est positif, mais l'impression qui demeure est encore celle de l'automobiliste roi.

M. Turgeon poursuit avec les impacts du tramway sur le transit routier et une éventuelle station de tramway à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeoys plutôt qu'à celle de l'avenue Holland pour soutenir la mobilité active dans le quartier et dans l'axe de Marguerite-Bourgeoys. Ce sujet pourra être abordé avec le bureau de projet du tramway lors de la rencontre publique ou lors d'une rencontre de secteur. M^{me} Vallières-Roland en prend note.

En terminant, M. Turgeon invite les membres à lui transmettre leurs questions et commentaires concernant le projet Marguerite-Bourgeoys. Il les fera suivre à M^{me} Lagier. Cette dernière ajoute qu'une rencontre pourrait éventuellement être organisée avec l'équipe vélo de la Ville pour discuter de cet aspect.

➤ **Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement**

La résolution 22-01-03 a été soumise à la Ville en janvier dernier. Les professionnels qui s'en occupent pourront probablement venir faire une présentation au conseil de quartier en mai ou en juin.

➤ **Suivi corridor scolaire de l'avenue de Vimy**

Le 15 février dernier, M^{me} Caroline Grondin, agente en prévention intervention jeunesse à la Ville a visité les lieux en compagnie de M. Gemme, de M^{me} Fosse, directrice du Collège Stanislas et de M. Badard, président de l'Association des parents pour voir et discuter des aménagements possibles. Elle fera un suivi auprès du coordonnateur des corridors scolaires, M. Marquès da Costa. On espère qu'une partie du corridor scolaire du Collège Stanislas pourra être aménagée pour la prochaine rentrée scolaire.

➤ **Retour sur les rencontres et formations**

Aux fins du prochain rapport annuel, M. Gemme revient sur les activités qui ont eu lieu en février et sur la participation des membres du conseil d'administration.

Sujet	Date	Clientèle	Participants
Formation Initiation à l'urbanisme	3 février	Tous les CA	4
Déneigement	9 février	Grand public	1

Tramway : plateforme et déplacement	10 février	Grand public	2
Rencontre de travail des administrateurs	12 février	CA CQSS	10
Tramway : déneigement et autres services	17 février	Grand public	3
Séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale	17 février	Tous les CA	2
Tramway : foresterie urbaine	24 février	Grand public	1

La formule du midi pour les présentations sur le tramway est intéressante, mais elle ne permet pas de recueillir tous les commentaires des citoyens faute de temps. La rencontre sur la foresterie était fort détaillée et instructive.

22-01-08 Trésorerie

➤ État des finances

Le solde du compte au 28 février 2022 est de 6 101,73 \$ répartis comme suit :

Budget	En caisse	Dépenses autorisées	Solde
Budget de fonctionnement	1 270,42		1 270,42
Projet Sécurité routière	2 733,46	804,83	1 928,63
Initiative – Photographies	700,00		700,00
Initiative – Blogue	875,81		875,81
Mobilité durable	522,04		522,04
Solde du compte	6 101,73	804,83	5 296,90

Les subventions accordées pour des projets d'initiatives ou de sécurité routière peuvent être reportées à l'année suivante pour des projets similaires ou être utilisées comme budget de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Autrement, les nouveaux projets doivent être approuvés par la Ville sinon les sommes doivent être remboursées.

Une réponse est attendue demain de la part de la Ville concernant le projet 2022 de sensibilisation à la sécurité routière. La subvention, si elle est accordée, devrait être versée dans les prochaines semaines.

➤ Dépenses et paiements à autoriser

RÉSOLUTION 22-03-10

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 1^{er} mars 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Élisabeth Farinacci, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Lépine, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 1^{er} mars 2022.

Rédaction du rapport annuel

M. Gemme propose de verser la somme de 200 \$ à M^{me} Séguin pour la rédaction du rapport annuel 2021 du conseil de quartier. Celle-ci remercie le conseil, mais ne peut accepter. Elle a fait le rapport de sa propre initiative, avec plaisir et de manière bénévole, en profitant du fait qu'elle a l'expérience de ce type de rapport de même qu'une très bonne connaissance des activités du conseil du fait qu'elle rédige les procès-verbaux.

M^{me} Lagier suggère d'estimer le temps requis et d'évaluer le coût de production pour une prochaine fois.

22-01-09 Information et correspondance

➤ **Correspondance reçue**

- Une éventuelle présentation d'un projet immobilier par M^{me} Senneterre en juin.

22-01-10 Adoption du procès-verbal du 8 février 2022

M^{me} O'Farrell n'a pu être présente à la rencontre du 8 février, mais elle souhaiterait que les raisons de la résolution qui a été prise à cette occasion soient davantage explicitées et mises en contexte. M. Fafard explique que les membres ont à se prononcer sur l'adoption du procès-verbal comme tel et non de refaire le débat sur la résolution.

RÉSOLUTION 22-03-11

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 février 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 février 2022.

M. Lépine demande le vote. M^{me} O'Farrell s'abstient.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

22-01-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 10. L'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 5 avril 2022.

M. Bertrand Gemme
Président

M. Simon Fortin
Secrétaire